



Quand l'illusion du tout sécuritaire conduit à l'insécurisation des agents de l'AP !

Le 14 novembre 2025, un détenu du CD de Rennes-Vezin s'est évadé d'une permission de sortir collective.

Un responsable devait être trouvé et ce fut le chef d'établissement ! Sans compter les incidences sur les autres personnels de Direction et le CPIP, lequel s'est vu convoquer à la gendarmerie.

Non seulement notre ministre nous a habitués à une communication désastreuse mais les médias s'en font désormais le relais, bien plus que sur les sujets touchant à la surpopulation carcérale, les conditions indignes de détention ou les difficultés rencontrées par les personnels en sous-effectif.

Dans ce contexte, il est utile de rappeler l'importance des permissions de sortir collectives, lesquelles subissent des restrictions depuis plusieurs mois. Elles sont de plus en plus contestées au gré de faits divers ou d'informations relayées par certaines organisations syndicales dont s'emparent tant notre ministre de tutelle que les médias. Lorsque ce n'est pas le profil des détenus qui participent aux permissions de sortir, ce sont les contenus même de ces dernières qui, à force de caricature, conduisent à leur annulation à la demande du Garde des Sceaux.

La loi prévoit que « Les permissions de sortir peuvent être accordées, ponctuellement ou à titre habituel, aux personnes condamnées en vue du maintien des lieux familiaux ou de la préparation à la réinsertion ». Il s'agit de projets longuement travaillés, validés en équipe, entre les différents acteurs (SPIP, détention, coordinateurs culturels ou sportifs, éducation nationale). Les personnes concernées par ces dispositifs sont sélectionnées, au regard de leurs profils mais aussi de la concordance de leurs problématiques avec les objectifs visés. Enfin, ces projets sont présentés au préalable à l'autorité judiciaire, qui décide in fine d'octroyer ou non la permission de sortir après examen des situations individuelles en commission d'application des peines. C'est donc l'ensemble de ces acteurs qui se trouve aujourd'hui encore nié dans son professionnalisme, et la mission de réinsertion, incombant à l'administration pénitentiaire, qui subit une énième entaille.

La CGT SPIP 94 tient à apporter son soutien aux collègues du SPIP de Rennes, au CPIP convoqué à la gendarmerie, aux collègues et au chef d'établissement.

Créteil, le 26.11.2025